

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MONTFORT L'AMAURY
MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/03/2013

Date de convocation
20/03/2013

L'an deux mil treize

Le vingt-huit mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
22/03/2013

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mme Françoise DUBOS, Mr Alain
COLOMBI, Mmes Sylviane DUQUENOY, Corinne JUMEL
TROUFLEAU, Mrs Alain MOLLE, Serge BISSONNET, Michel
MERCIER, Mr Dominique CHESNEAU, Mme Caroline BESSIERE,
Mr Pierre DROCHON, Mme Françoise BUSTARRET

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Votants : 15

Présents : 13

Absents

Mme Annie HOWDEN

Mme Isabelle BONNUIT représentée par Mr Michel RECOUSSINES,

Mr Laurent ANAGONOU

Mr Hervé FAUVIN

Mr Gêrôme BISSONNET représenté par Mr Serge BISSONNET,

Mme Isabelle CISSE

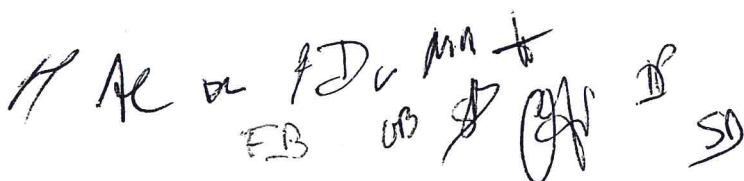
Mr Alain MOLLE a été élu secrétaire.

Validation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal a été validé à l'unanimité des conseillers municipaux
présents ou représentés.

1.- APPROBATION DES COMPTES DU RECEVEUR PRINCIPAL

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il constitue la
réédition des comptes du Comptable (Monsieur le Trésorier) à l'Ordonnateur (Monsieur le
Maire)



En section de fonctionnement,

- dépenses	1 639 280,61 €
- recettes	2 080 702,51 €
<i>Il y a donc un résultat excédentaire de</i>	441 421,90 €

A cela, il convient de rajouter le report excédentaire en fonctionnement de 2011 qui était de 250 848,73 €

Nous avons donc un excédent de clôture de 692 270,63 €.

En section d'investissement,

-dépenses	1 001 554,79 €
-recettes	461 159,61 €
<i>Il y a donc un résultat déficitaire de</i>	- 540 395,18 €

A cela, il convient de rajouter le report excédentaire en investissement de 2011 qui était de 922 122,92 €

Nous avons donc un excédent de clôture de 381 727,74 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour l'année 2012 est de 1 073 998,37 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes du receveur principal.

2.- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur COULOMBEL, Maire Adjoint, indique que le Compte Administratif 2012 du budget M14 s'établit comme suit :

- En section de fonctionnement,

- dépenses :

▶ Charges à caractère général	471 187,49 €	22,65 %
▶ Charges du Personnel	504 592,02 €	24,25 %
▶ Atténuations de Produits	384 993,00 €	18,50 %
▶ Autres charges de gestion courante	258 122,21 €	12,41 %
▶ Charges financières et Opérations d'ordre	20 385,89 €	0,98 %
▶ Virement à la Section d'investissement	441 421,90 €	21,22 %

Soit un total des dépenses de 2 080 702,51 €

- recettes :

▶ Atténuation de charges	24 339,58 €	1,17 %
▶ Produits des services	110 204,28 €	5,30 %
▶ Impôts et taxes	1 577 057,75 €	75,79 %
▶ Dotations et participations	366 357,72 €	17,61 %
▶ Autres produits de gestion courante	1 310,86 €	0,06 %
▶ Produits financiers	573,45 €	0,03 %
▶ Produits exceptionnels	858,87 €	0,04 %

Handwritten signatures and initials: AC, DC, PDr, EB, OB, MM, and others.

Soit un total des recettes de **2 080 702,51 €**

- En section d'investissement,

- dépenses :

▶ Remboursement Emprunts	53 746,39 €
▶ Immobilisations incorporelles	15 084,50 €
▶ Immobilisations corporelles	208 767,87 €
▶ Immobilisations en cours Inst. Techniques	723 956,03 €

Soit un total de dépenses de **1 001 554,79 €**

-recettes :

▶ TVA + TLE + Excédent Invest./Fonct.	1 669 264,72 €
▶ Subventions diverses	155 439,71 €

Soit un total de recettes de **1 824 704,43 €**

RAR 2012

- Recettes :	148 930,30 €
- Dépenses :	101 886,77 €

Soit un solde RAR 2012 **47 043,53 €**

TOTAL GENERAL M14 + RAR 2012 **1 121 041,90 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2012 a été voté à l'unanimité pour le budget de fonctionnement et pour le budget d'investissement.

3- AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat de la M14 est de **692 270,63 €**

réparti comme suit :

- En section d'investissement,

- (compte 1068) pour **542 270,63 €**

- En section de fonctionnement,

- (compte 002) pour **150 000,00 €**

Handwritten notes and signatures:
AE P D v MM /
de FB AB SB @Vr IB SD

4.-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Madame DUBOS, adjointe au Maire, chargée des Finances, présente le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses/Recettes : 2 156 661,90 €

Section d'Investissement :

dépenses : 2 159 687,82 €

recettes : 2 112 644,29 €

Cumulé avec les RAR, la section d'investissement s'équilibre 2 261 574,59 €.

Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de voter les taux suivants :

Taxe Habitation 13,27 %

Taxe Foncière Bâti 7,92 %

Taxe Foncière Non Bâti 45,02 %

Cotisation Foncière des Entreprises 14,29 %

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour la section de fonctionnement à l'unanimité et pour la section d'investissement à l'unanimité :

5.- REPORT DE LA DATE D'EFFET DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé le report de la date d'effet de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 à l'unanimité.

La demi-journée sera soit le mercredi matin soit le samedi matin suivant le résultat obtenu auprès des Parents d'élèves et des enseignants.

Cette réforme consiste à réaménager le temps scolaire. Cette diminution sera de ¼ heures par jour et sera financée par la commune de Méré.

6.- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES RADARS PEDAGOGIQUES

Le Conseil Général des Yvelines, propose au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, de subventionner la mise en place d'un certains nombres d'équipements de sécurité.

Handwritten signatures and initials: DC, AL, EB, AB, Dr, MM, S, IP, SD, and a large signature.

Afin de renforcer la sécurité dans la zone 30 aux abords de l'école, la commune de MERE envisage de mettre en place des radars pédagogiques sur certaines voies sensibles à savoir :

- Rue de la Longue Toise,
- Avenue du Générale de Gaulle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes pour des travaux de mise en place de radar pédagogique.

La subvention demandée s'élève à 7 989.36 euros soit 80 % du montant de travaux subventionnables de 9 986.70 euros.

Alain Colombi a demandé d'évaluer le positionnement du radar au niveau de l'avenue du Général de Gaulle. Il lui semblerait être positionné trop loin par rapport au bâtiment de l'école.

7.- EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES – CANTON DE MONTFORT

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale adopte le projet d'extension du périmètre de la Communauté Cœur d'Yvelines –Canton de Montfort qui vient se substituer au schéma datant du 19 décembre 2011.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet d'extension du périmètre de la Communauté Cœur d'Yvelines –Canton de Montfort.

8.- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MERE AU CENTRE DE LOISIRS DE GALLUIS

La Commune de Galluis demande en date du 5 mars 2013 une participation forfaitaire annuelle pour les enfants de la Commune de Méré qui fréquentent le centre de loisirs de Galluis.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention par le Maire, avec la Commune de Galluis qui ne souhaite plus supporter la charge complémentaire du prix de journée d'un enfant de la commune fréquentant le centre de loisirs de Galluis, en payant le tarif extérieur.

9.- RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DU BATIMENT DU CENTRE DE SECOURS DE MONTFORT L'AMAURY A LA COMMUNE DE MONTFORT L'AMAURY

Le Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Montfort l'Amaury en date du 14 mars 2013 demande la rétrocession à l'euro symbolique du bâtiment du Centre de Secours de Montfort l'Amaury à la Commune de Montfort l'Amaury,

Handwritten signatures and initials:
EB, GB, SD, and several illegible signatures.

La réunion du Comité Syndical du SICESMA en date du 13 février 2013 approuve la rétrocession à l'euro symbolique du bâtiment de l'actuel Centre de Secours à la Commune de Montfort l'Amaury,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la rétrocession, pour un euro symbolique à la commune de Montfort l'Amaury, du bâtiment du Centre de Secours construit sur son domaine privé dès que la dissolution du syndicat sera officiellement actée.

10.- PROJET DU SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a lancé la révision du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Mauldre en date du 25 Janvier 2013,

La commune de Méré émet un avis favorable sur le projet du SAGE. Une enquête publique sera prévue suite à cette consultation.

Une réunion d'information a lieu le mardi 9 avril 2013 à 17h à Beynes.

11.- REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ABONNEMENT D'HERBERGEMENT DU SITE INTERNET MEDIAPLAN

L'abonnement pour l'hébergement du site internet « médiaplan » venant à expiration, Monsieur Alain Colombi a dû régler la facture OVH.COM de 71.76 € TTC avec sa carte bleue personnelle afin de débloquent l'accès au site internet de la commune pour la période du 26 Mars 2013 au 26 Juin 2013.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le remboursement des frais d'abonnement avancé par Monsieur Alain Colombi.

Handwritten signatures and initials:
A
Re
EB
A
1D
OB
MN
SD
SD